

TERMES DE REFERENCE

RECRUTEMENT D'UN PRESTATAIRE EN CHARGE DE LA SELECTION, DE L'ENCADREMENT ET DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONCOURS DE PLAN D'AFFAIRES (COPA) DES JEUNES FEMMES BENEFICIAIRES DE LA SOUS COMPOSANTE 2.1

Date : .../.../...

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

A. Le Projet EAGER (East Africa Girls' Empowerment and Resilience Project)

Le Gouvernement Malagasy a obtenu un financement de la Banque Mondiale pour mettre en œuvre le projet intitulé « Projet d'autonomisation et de résilience des filles et des femmes à Madagascar » ou **East Africa Girl's Empowerment and Resilience Project (EAGER) – P179293**. Ce projet sera dirigé par le ministère de l'Éducation nationale (MEN) via l'Unité de facilitation du projet (UFP) et le Fonds d'intervention pour le développement (FID), et sera mené en collaboration étroite avec les ministères sectoriels.

L'objectif principal du projet EAGER est « d'accroître le niveau d'instruction et les revenus des filles et des femmes dans les zones d'intervention, tout en renforçant la capacité institutionnelle pour mettre en œuvre des politiques d'égalité des sexes ». Le projet se divise en trois (03) composantes complémentaires :

Composante 1 : Stimuler l'accumulation du capital humain

Cette composante s'attaquera aux principaux facteurs de l'abandon scolaire des filles, soutiendra la réintégration à l'école et améliorera les résultats économiques et sociaux des filles non scolarisées. Deux programmes sont prévus dans la mise en œuvre de cette composante.

- *Sous-composante 1.1 porte sur le maintien des filles à l'école.* Il s'agit de soutenir les jeunes filles pour qu'elles puissent poursuivre leur parcours scolaire au collège. Pour ce faire, des bourses d'études leur sont octroyées et un programme d'autonomisation basée sur une éducation à la vie en harmonie est déployé au niveau des collèges de Madagascar.
- *Sous-composante 1.2 concerne les espaces sûrs pour les filles non scolarisées et* viendra en appui aux filles qui ont abandonné l'école pour faciliter leur réintégration dans le système éducatif (si possible) ou leur fournira un mentorat et un développement des compétences pour leur permettre de s'engager dans des activités génératrices de revenus dans le cadre de la Composante 2.

Composante 2 : Permettre l'accès à un emploi productif

Cette composante aide les jeunes filles et les femmes à réussir dans le monde du travail. Elles sont formées pour devenir des salariées et des entrepreneures avec des meilleurs revenus tirés par des opportunités offertes au niveau régional. La composante 2 se subdivise en trois sous-composantes.

- *Sous-composante 2.1 : Transition de l'école au monde travail.* Il s'agit d'aider les filles et les femmes à améliorer leur employabilité en facilitant leur accès aux emplois salariés ou à devenir de nouvelles entrepreneures.
- *Sous-composante 2.2 : Transformation économique* ciblera les jeunes femmes déjà entrepreneures. L'objectif est de réduire la dépendance des femmes à l'entrepreneuriat de survie, d'améliorer la productivité des micro-entrepreneures et de soutenir leur expansion de manière à créer des emplois. Cette sous-composante consiste à accroître les revenus des femmes. Aussi, la création et la croissance en entreprenariat sont favorisées pour créer des sources d'emplois de qualité, durable et inclusifs.

Composante 3 : Création d'un environnement propice

Cette composante viendra en appui au renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de réformes politiques et l'amélioration de la gestion des programmes de développement économique ciblant les femmes et les filles. La composante 3 est composée de 3 sous-composantes :

- *Sous-composante 3.1 : Politiques, catalyseurs de marché et institutions.* Il s'agit de fournir une assistance technique juridique pour l'application des conventions existantes sur l'égalité des sexes. Pour ce faire, il y aura un renforcement de capacité et des subventions au bénéfice des organisations locales favorisant les femmes. L'égalité des sexes sera promue dans les marchés du travail et dans les milieux d'affaire.
- *Sous-composante 3.2 : Prévention et riposte à la VBG.* Cette sous-composante sert à appuyer la mise en œuvre d'interventions de changement social et comportemental en vue de modifier les normes de

genre, y compris en matière de VBG ; et à améliorer la qualité et l'accès aux services de prise en charge des cas de VBG, en particulier au niveau communautaire.

Sous-composante 3.3 : Plateforme de connaissances EAGER. Cette sous-composante consiste à appuyer les activités d'échanges et de partages de connaissances entre les pays pour optimiser la mise en œuvre des activités du programme

En résumé, EAGER se concentre sur l'autonomisation économique des femmes et des jeunes filles. Il aborde les causes profondes de l'abandon scolaire et promeut l'employabilité ou l'entrepreneuriat des jeunes filles et femmes, en s'assurant qu'elles bénéficient d'un environnement institutionnel favorable.

Le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID) est l'Prestataire de la mise en œuvre des composantes 1.2, 2 et 3.

Le Projet sera déployé dans les 11 régions suivantes : Analanjirofo, Anosy, Atsimo Andrefana, Atsimo Atsinanana, Atsinanana, Fitovinany, Melaky, Menabe, Sofia, Vatovavy, Vakinankaratra.

Les présents termes des références concernent le recrutement d'un Prestataire en charge de la sélection, de l'encadrement et de la mise en œuvre du concours de plan d'affaires (COPA) des jeunes femmes bénéficiaires de la sous composante 2.1. Les présents termes de références précisent les modalités de sa mission.

II. OBJECTIFS DE LA MISSION

A. OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de cette mission est de réaliser un **changement systémique** dans l'accès des jeunes femmes (18-35 ans) à l'emploi productif, en assurant leur transition vers le marché du travail ou l'entrepreneuriat durable. Le prestataire est mandaté pour mettre en œuvre un programme d'encadrement intensif en mettant l'accent sur la **résilience socio-économique et climatique** en structurant et en mettant en œuvre des activités adaptées à deux parcours distincts :

- **Parcours Employabilité** : Faciliter l'intégration des bénéficiaires sur le marché du travail à travers des stages, un accompagnement à la recherche d'emploi et la mise en relation avec des employeurs.
- **Parcours Entrepreneuriat** : Accompagner les bénéficiaires dans la formalisation et le développement de leurs projets d'entreprise, notamment via le Concours des Plans d'Affaires (COPA) et l'accès au financement.

La mission du Prestataire s'articulera autour d'une approche progressive par **cohorte** (entre 20.000 – 30.000 jeunes femmes par cohorte) et couvrira les aspects suivants :

1. **Sélection et Mobilisation** : Mettre en œuvre un processus rigoureux et transparent de sélection des **60.000 jeunes femmes (18-35 ans)**, en assurant la priorisation des jeunes filles issues de la Composante 1.2 (à partir de la deuxième cohorte), tout en intégrant des candidates externes qualifiées.
2. **Formation et Compétences** : Déployer des formations techniques ciblées sur les secteurs porteurs (notamment l'agro-industrie, le tourisme, l'économie verte et bleue), complétées par un renforcement des compétences non techniques (psychosociales, littératie financière et numérique), afin d'améliorer significativement l'employabilité des jeunes femmes.
3. **Entrepreneuriat et Financement (COPA)** : Après que les jeunes femmes ont participé à la formation STEP, gérer l'intégralité du Concours des Plans d'Affaires (COPA). Cela inclut l'encadrement des groupes de jeunes femmes pour la soumission de Plans d'Affaires Simplifiés (PAS) intégrant les considérations de genre et de résilience climatique, ainsi que la gestion administrative de l'attribution des subventions remboursables.

4. **Insertion et Pérennité** : Faciliter activement l'accès aux stages, apprentissages et emplois en collaboration étroite avec le secteur privé. Maintenir un dispositif de suivi post-insertion et de mentorat (sur 12 mois minimum) pour garantir la viabilité des emplois créés, la pérennité des micro-entreprises financées, et la structuration de réseaux locaux d'entrepreneurs.

L'ensemble de ces activités sera déployé en utilisant des méthodologies pratiques et comportementales, et en encourageant l'utilisation des technologies numériques pour une efficacité optimale du programme. Le Prestataire utilisera, autant que possible, suivant la réalité dans chaque zone du Projet, la technologie numérique et les plateformes numériques pour optimiser la mise en œuvre, améliorer le rapport coût-efficacité et la rapidité de la mise en œuvre.

B. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ATTENDUS DE LA MISSION

Les objectifs spécifiques du Prestataire sont alignés sur l'atteinte des résultats du projet, en intégrant une approche de changement systémique, pratique et orientée vers la résilience économique et climatique des jeunes femmes (18-35 ans).

1. Mobilisation et Sélection des bénéficiaires

Le prestataire devra établir les fondations techniques et organisationnelles du dispositif.

- Recevoir du FID la base de données des jeunes femmes pré-enregistrées ;
- Sélectionner et intégrer les 60.000 jeunes femmes de 18-35 ans suivant un plan de déploiement par cohortes intégrant les deux parcours Employabilité / Entrepreneuriat. Le processus de recrutement doit garantir la transparence et l'équité, incluant la validation finale des listes conformément aux procédures du projet. La répartition ci-après est donnée à titre indicatif :

Cohorte	Nombre de jeunes femmes	Dates de mise en œuvre (18 mois)
Cohorte 1	15 000	Avril 2026 - Octobre 2027
Cohorte 2	15 000	Octobre 2026 - Avril 2028
Cohorte 3	15 000	Avril 2027 - Octobre 2028
Cohorte 4	15 000	Octobre 2027 - Avril 2029

2. Accompagnement et renforcement des compétences

Le prestataire devra mettre en place des activités d'accompagnement adaptées aux besoins des bénéficiaires dans les deux parcours, tout en tenant compte des résultats de l'étude de marché réalisée par le cabinet spécialisé. Le prestataire devra s'assurer que les bénéficiaires acquièrent des compétences essentielles, en complément de la formation STEP dispensée par d'autres formateurs.

- Délivrer des formations techniques et professionnelles (autant que possible orientées vers les secteurs de l'agro-industrie, l'économie verte et bleue, le tourisme, l'artisanat, le digital), en partenariat avec les ministères sectoriels alignées sur les besoins du marché local ainsi que des modules intensifs de compétences psychosociales, littératie financière et numérique ;
- Assurer la logistique complète (sites, matériel, suivi) ;
- Superviser et documenter la qualité des formations et la certification technique ;
- Garantir, autant que possible, l'équilibre entre les participantes des deux parcours (i) Employabilité et (ii) Entrepreneuriat.

3. Employabilité – Faciliter l'insertion professionnelle

Le prestataire sera responsable de la mise en place d'un dispositif efficace pour favoriser l'accès à l'emploi des bénéficiaires. Il devra

- Identifier les besoins en compétences de vie et en compétences techniques spécifiques aux filières identifiées dans les résultats de l'analyse du marché du travail pour l'ensemble des bénéficiaires cibles ;
- Organiser et animer des sessions de formation cibles en compétences de vie (gestion financière,

communication, résolution de problèmes, droits, ...) et des formations techniques adaptées aux opportunités du marché local ;

- Identifier les entreprises et institutions partenaires et formaliser des partenariats pour offrir des opportunités de stage et d'emploi ;
- Accompagner les bénéficiaires dans la recherche d'emploi et la préparation aux entretiens ;
- Organiser des sessions de coaching et de mentorat professionnel. Les critères de sélection et les profils des coachs et des mentors doivent être formellement validés par le FID avant le début de toute activité d'encadrement ;
- Assurer que les bénéficiaires formées accèdent à un emploi productif (salarié, stage rémunéré) dans les douze (12) mois suivant la fin de leur formation ;
- Assurer un suivi post-insertion afin d'évaluer l'intégration des bénéficiaires et d'identifier d'éventuels besoins d'accompagnement supplémentaires (retour des employeurs, adaptation à l'environnement de travail, etc.) ;

4. Stimulation et Financement de l'Entrepreneuriat durable

Le prestataire devra structurer et superviser l'accompagnement entrepreneurial des bénéficiaires, en lien avec la formation STEP. Il sera en charge de :

- Effectuer une analyse rapide du secteur entrepreneurial dans les zones d'intervention pour identifier les opportunités de marché et des niches porteuses ;
- Adapter les contenus des formations et les modalités d'accompagnement aux réalités du terrain et aux besoins spécifiques des nouvelles entrepreneures ;
- Soutenir les bénéficiaires dans l'élaboration des Plans d'Affaires Simplifiées (PAS) par des groupes de jeunes femmes (5 membres par groupe) en intégrant les principes de résilience climatique et de genre ;
- Piloter les Concours de Plans d'Affaires (COPA) par cohortes régionales et l'attribution subséquente des subventions remboursables aux projets les plus prometteurs et viables ;
- Assurer l'évaluation des PAS par la création, en collaboration avec le FID, d'un comité d'experts dont l'indépendance, la compétence et l'impartialité sont garanties ;
- Coordonner les étapes de sélection des plans d'affaires, qui seront évalués selon des critères objectifs et transparents :
 - Viabilité économique et modèle financier du projet ;
 - Caractère innovant et différenciation sur le marché ;
 - Impact social et environnemental ;
 - Capacités managériales et opérationnelles du porteur de projet.
- Assurer un suivi individualisé et collectif des groupes d'entrepreneures tout au long du parcours entrepreneurial : de l'idéation au lancement, puis à la consolidation de leur activité ;
- Adapter les modalités d'accompagnement aux spécificités de chaque projet et aux besoins évolutifs des bénéficiaires ;
- Mettre en relation les bénéficiaires avec des opportunités de financement diversifiées : institutions financières, incubateurs et accélérateurs ;
- Explorer des sources de financement complémentaires (subventions publiques, investisseurs locaux, financements participatifs, etc.) ;
- Accompagner les entrepreneures dans la constitution de leurs dossiers de financement ;
- Assurer un suivi régulier post-financement pour garantir la bonne utilisation des subventions allouées et le développement effectif des entreprises créées, à travers :
 - Des séances de mentorat avec des experts sectoriels reconnus ;
 - Des visites d'évaluation sur site pour mesurer les progrès réalisés ;
 - L'élaboration de rapports périodiques détaillant l'évolution des projets, leur viabilité à moyen et long terme, ainsi que les défis rencontrés et les solutions proposées.

5. Approches transversales pour maximiser l'impact

Le prestataire devra également intégrer les dimensions suivantes dans son intervention :

- Parcours d'accompagnement sur mesure, intégrant l'apprentissage collectif et le suivi individualisé.

- Système de suivi et d'évaluation des bénéficiaires, avec des indicateurs de performance pour ajuster les interventions. Le système de suivi est à développer sur une plateforme informatique accessible à toutes les parties prenantes
- Intégration des principes de genre, de résilience climatique et de durabilité dans toutes les actions du programme.
- L'assurance qualité de l'ensemble des formations dispensées aux bénéficiaires.

6. Suivi et capitalisation

- Collecter et renseigner les données de performance dans le MIS EAGER, aligné avec le cadre de résultat du projet ;
- Produire des rapports analytiques par cohorte et par parcours ;
- Documenter les bonnes pratiques et « success stories » ;
- Contribuer à l'évaluation d'impact de la Composante 2.

NB : *Le prestataire ne sera pas responsable du déploiement de la formation STEP, qui sera assurée par des formateurs certifiés. De même, l'analyse du marché du travail dans les zones cibles sera réalisée par un cabinet spécialisé. Toutefois, le prestataire devra exploiter ces analyses et les croiser avec les besoins spécifiques des bénéficiaires, afin d'adapter au mieux les activités d'accompagnement et de formation.*

III. MANDATS

Le Prestataire exécute l'ensemble du cycle de la Sous-composante 2.1, de la mobilisation à l'insertion post-démarrage, en visant l'**autonomisation économique** et la **résilience** des jeunes femmes de 18-35 ans.

Mandat Principal (Étape)	Fréquence	Livrable Clé	Contenu Détailé
Mandat 1 : Mobilisation et Sélection des Bénéficiaires	1 mois après OS	Rapport de Démarrage	<ul style="list-style-type: none"> * Méthodologie détaillée de la mise en œuvre * Manuel de sélection des bénéficiaires * Document des outils de sélection et du processus de validation * Plan de travail et approche par cohortes * Organisation des équipes * Outils de suivi-évaluation et de supervision.
	Par cohorte	Listes Officielles des Cohortes Validées	<ul style="list-style-type: none"> * Base de données des groupes de jeunes femmes (5 femmes par groupe), validées avec parcours choisi (employabilité / entrepreneuriat) et critères d'équité renseignés.
	Trimestrielle	Rapport d'Avancement de la Mobilisation	<ul style="list-style-type: none"> * Taux de sélection des jeunes femmes (18 à 35 ans) par rapport à l'objectif * Défis rencontrés et mesures correctives.
	Trimestrielle	Curriculum de Formation et Partenariats Sectoriels	<ul style="list-style-type: none"> * Modules de formation technique (contenus, secteurs prioritaires). * Planning des formations délivrées, y compris celles par les ministères sectoriels.
	Trimestrielle	Rapports de Logistique et d'Exécution des Formations	<ul style="list-style-type: none"> * Taux d'achèvement des formations * Compte-rendu sur la formation et la logistique assurée (sites, matériel, état financier)
	Trimestrielle	Liste des Certifications Techniques Délivrées	<ul style="list-style-type: none"> * Liste nominative des jeunes femmes ayant obtenu les certifications après évaluation.

Mandat Principal (Étape)	Fréquence	Livrable Clé	Contenu Détailé
Mandat 3 : Stimulation et Financement de l'Entrepreneuriat Durable	Par cohorte et en continu	Dossiers de Plans d'Affaires Simplifiés (PAS) Validés	<ul style="list-style-type: none"> * Ensemble des PAS élaborés par des groupes, soumis et recommandés pour financement.
	Trimestrielle	Rapport sur les Concours de Plans d'Affaires (COPA)	<ul style="list-style-type: none"> * Compte-rendu détaillé des COPA * Processus de sélection et la liste des lauréats (groupes) recommandés pour l'attribution des subventions remboursables (après évaluation des experts indépendants et validation du Comité de validation).
	Trimestrielle	Rapport de Suivi de la mise en œuvre des PAS et du Mentorat COPA	<ul style="list-style-type: none"> * Taux de remboursement des subventions, état des arriérés * Rapport sur le mentorat post-COPA (visites, viabilité des entreprises)
Mandat 4 : Insertion Professionnelle et Pérennité Économique	Trimestrielle	Rapport de Partenariats et d'Accès à l'Emploi	<ul style="list-style-type: none"> * Liste et état d'avancement des partenariats signés * Taux d'insertion des bénéficiaires formées (salarié, stage, entrepreneuriat)
	Annuelle et Finale	Rapport de Suivi Post-Insertion et de Pérennité	<ul style="list-style-type: none"> * Mesure des résultats du suivi (12 mois post-insertion). * Taux de pérennité des entreprises créées et augmentation des revenus.
	Mensuelle et en Continu	Base de Données EAGER (MIS)	<ul style="list-style-type: none"> * Mise à jour régulière et complète des données de performance des bénéficiaires et des entreprises dans le MIS EAGER.
Mandat 5 : Suivi et Capitalisation	Trimestrielle	Rapport Analytique de Performance (Composante 2)	<ul style="list-style-type: none"> * Synthèse détaillée des Indicateurs Clés de Performance (KPIs) par cohorte et par parcours * Analyse des écarts et propositions d'ajustement
	Annuelle et Finale	Rapport de Capitalisation et Bonnes Pratiques	<ul style="list-style-type: none"> * Analyse des activités, recommandations pour la mise à l'échelle * Recommandations préliminaires pour l'intensification dans d'autres domaines cibles * Rapport de l'atelier avec le FID pour discuter des résultats avec les partenaires * Documentation des "success stories" * Plan de transfert de compétence au Projet EAGER

Remarques clés : Le prestataire proposera dans son offre technique le phasing détaillé et le chronogramme indicatif des étapes ci-dessus.

IV. RÉSULTATS ATTENDUS

Le Prestataire est chargé de produire les résultats suivants, mesurés par les indicateurs associés, tout au long du cycle de la Composante 2.1.

Niveau	Résultat Attendu	Indicateur de Performance	Vérification	Fréquence
OS 1	Cohortes de jeunes femmes (18-35 ans) validées et intégrées aux parcours.	60.000 jeunes femmes validées et intégrées aux formations techniques et STEP (à subdiviser en cohorte)	Liste de sélection finale validée par le FID	Trimestriel suivant la cohorte

Niveau	Résultat Attendu	Indicateur de Performance	Vérification	Fréquence
OS 2	Formations techniques et transversales de qualité sont entièrement déployées, avec un focus sur les secteurs stratégiques de la zone d'intervention	Taux de réussite de 80% des participants formés aux évaluations techniques et des compétences transversales	Rapports de formation et procès-verbaux d'évaluation du Prestataire	Trimestriel
OS 3	Projets entrepreneuriaux viables et axés sur la résilience climatique sont financés via le COPA.	Plans d'Affaires Simplifiés (PAS) financés par la subvention remboursable : 12.000 groupes (5 jeunes femmes par groupe).	Liste des lauréates et projets COPA et montant des subventions remboursables attribuées	Semestriel
OS 4	Insertion professionnelle ou entrepreneuriale des jeunes femmes dans l'emploi productif.	Taux d'insertion professionnelle totale (emploi salarié, stage rémunéré ou entrepreneuriat démarré) dans les 6 mois post-encadrement : ≥ 70%.	Enquêtes de suivi post-insertion	Semestriel
OS 5	Bénéficiaires d'interventions liées à l'emploi bénéficiant d'un mentorat dédié	100% des jeunes femmes	Rapport de suivi	Semestriel
OS 6	Amélioration significative du statut économique des bénéficiaires et pérennité des entreprises.	Taux de jeunes femmes ayant augmenté leurs revenus d'au moins 20% par rapport à la situation de référence (Baseline) après leur participation aux activités : ≥ 70%	Rapport de suivi	Annuel
OS 7	Viabilité du mécanisme de financement et gestion responsable des fonds par les entrepreneures.	Taux de remboursement à temps des subventions accordés via le COPA : ≥ 70%.	Rapports financiers de FID, validé par le Prestataire	Trimestriel
OS 8	Pérennité et résilience des entreprises créées.	Taux de survie des entreprises financées par le COPA et intégrant des pratiques durables après 12 mois : 75%	Rapports de suivi du prestataire sur la pérennité	Annuel

V. DURÉE DE LA MISSION

La mission s'inscrit dans le cadre de la durée globale du projet, soit **jusqu'à fin avril 2029.**

Le contrat fera l'objet d'une évaluation annuelle. Son renouvellement sera conditionné par (i) les résultats obtenus et l'atteinte des objectifs fixés et (ii) le niveau de satisfaction du Client quant à la qualité des prestations fournies.

Chaque cohorte de jeunes femmes bénéficiaires (18 à 35 ans) bénéficiera d'un accompagnement sur une période de **dix-huit (18) mois**, permettant d'assurer un suivi complet depuis la phase de formation jusqu'à la consolidation des entreprises créées ou jusqu'à l'insertion professionnelle de celles qui ont suivi le parcours « employabilité ». La répartition ci-après est donnée à titre indicatif :

Cohorte	Nombre de jeunes femmes	Dates de mise en œuvre (18 mois)
Cohorte 1	15 000	Avril 2026 - Octobre 2027
Cohorte 2	15 000	Octobre 2026 - Avril 2028
Cohorte 3	15 000	Avril 2027 - Octobre 2028
Cohorte 4	15 000	Octobre 2027 - Avril 2029

VI. PROFIL REQUIS

La mise en œuvre de la sélection, de la formation technique et de l'encadrement des bénéficiaires, ainsi que la conduite du Concours de Plans d'Affaires (COPA) dans le cadre de la sous-composante 2.1, sera confiée à **un Consultant**. **Le Consultant doit être une structure d'appui à l'employabilité, d'encadrement et d'accompagnement des entreprises.**

Le Consultant retenu devra justifier d'une solide expérience internationale ou régionale, mais surtout d'une capacité opérationnelle avérée à travailler dans le contexte malgache, en étroite coordination avec le FID et les parties prenantes locales.

Le Consultant exécutant sera tenu de se conformer strictement aux dispositions du Manuel des Opérations du projet EAGER et aux procédures applicables de la Banque mondiale.

A. Critères de sélection

Les critères de sélection sont les suivants :

1. Expériences générales et expertises

Critères TDR	Exigences minimales requises
Statut légal	Être un Consultant légalement constitué. Le Consultant doit être spécialisé dans l'accompagnement vers l'emploi, surtout des femmes, l'appui-conseil aux entreprises et la mise en œuvre de programmes de développement économique, notamment l'entrepreneuriat féminin.
Expérience spécifique	Le Consultant doit justifier d'au moins trois (3) projets similaires au cours des sept (7) dernières années. Une mission est considérée comme similaire si elle répond aux exigences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Thématiques intégrées : Le projet doit avoir couvert au moins deux des domaines suivants : Ingénierie de formation (APC), Incubation/Accélération de micro-entreprises, Mentorat de proximité ou Ingénierie de financement (octroi de subventions/COPA). Cibles obligatoires et résultats "Genre" : Au moins deux (2) de ces projets doivent avoir été spécifiquement dédiés à l'autonomisation des femmes ou à l'insertion des jeunes (15-35 ans). Pour être validés, ces projets doivent démontrer un taux de rétention des femmes d'au moins 50% durant le parcours d'accompagnement.
Contexte géographique	Le Consultant doit justifier de la réalisation d'au moins une (1) mission de nature comparable au cours des cinq (5) dernières années. La mission est considérée comme valide si elle a été exécutée à Madagascar, dans les pays d'Afrique Subsaharienne ou dans d'autres pays en développement aux enjeux socio-économiques similaires. Le candidat doit démontrer sa capacité à opérer dans des écosystèmes urbains ou péri-urbains complexes, en prouvant l'adaptation de ses outils aux défis de la forte informalité, de la forte concentration de la main-d'œuvre jeune et des besoins de connexion rapide aux marchés de consommation.

2. Expériences Techniques pour la mission

Critères TDR	Exigences minimales requises
Ingénierie de Formation et Insertion Professionnelle	<p>Le Consultant doit justifier d'au moins une (1) mission de référence au cours des cinq (5) dernières années portant sur la mise en place d'un dispositif intégré de formation et d'insertion. La mission est considérée comme significative si elle démontre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Côté Ingénierie : La conception ou l'ajustement de curricula selon l'Approche Par Compétences (APC), validés par des acteurs du secteur privé. • Côté Insertion : Le déploiement d'outils de transition professionnelle (stages, apprentissage ou tutorat) ayant abouti à un taux d'insertion effective (emploi ou auto-emploi) d'au moins 30% des bénéficiaires, spécifiquement pour les jeunes femmes.
Plan d'affaires et COPA	<p>Le Consultant doit justifier d'au moins deux (2) expériences significatives réalisées au cours des sept (7) dernières années. Une mission est considérée comme significative si elle démontre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de proximité : L'élaboration de modèles d'affaires adaptés à l'économie urbaine ou péri-urbaine de proximité. • Gestion de flux : La mise en œuvre opérationnelle de concours de plans d'affaires (COPA) ou de mécanismes de sélection pour l'octroi de subventions ayant généré un volume important de candidatures (minimum 500 dossiers) en milieu urbain. • Résultats concrets : L'octroi effectif de subventions à des micro-entreprises ayant permis à au moins 30% d'entre elles d'augmenter leur chiffre d'affaires ou de créer au moins un emploi supplémentaire dans l'année suivant le financement.
Appui à la création et incubation d'entreprise	<p>Le Consultant doit justifier d'au moins trois (3) missions significatives réalisées au cours des cinq (5) dernières années. Une mission est considérée comme significative si elle remplit les critères de performance suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résultats du Mentorat : Avoir accompagné une cohorte d'au moins 30 micro-entrepreneurs par mission, dont au moins 60% ont réussi à maintenir une activité commerciale régulière six mois après l'incubation. • Inclusion Financière : Avoir facilité l'accès au financement ou à des services financiers pour les incubés, avec la preuve qu'au moins 70% des bénéficiaires disposent désormais d'un compte actif (compte bancaire, compte de microfinance ou compte Mobile Money dédié à l'entreprise). • Adaptation Genre & Jeunesse : Avoir mis en œuvre des mesures d'inclusion concrètes pour les jeunes femmes en milieu urbain, telles que des services de garde d'enfants, des sessions de coaching décentralisées dans les quartiers ou des formations via outils numériques mobiles (WhatsApp/SMS) pour limiter les frais de déplacement.

3. Critères constituant des ATOUTS (non éliminatoires)

Atout	Description
Ancrage Logistique et Infrastructures	<p>Une valeur ajoutée sera accordée aux candidats justifiant de la disponibilité immédiate d'infrastructures dans les zones urbaines cibles. Le candidat doit disposer (en propre ou via un accord de partenariat formel) de locaux opérationnels incluant : des salles de formation équipées, une connexion internet haut débit et des espaces de coworking/incubation fonctionnels.</p>

Synergie avec l'Ecosystème FPT	Sera valorisée la capacité démontrée à fédérer les acteurs de la Formation Professionnelle et Technique (FPT) . Cela inclut l'existence de conventions de partenariat actives avec des centres de formation (publics ou privés) permettant d'assurer la certification des compétences ou l'utilisation de plateformes techniques spécialisées.
Expertise en Procédures PTF	Une bonification sera accordée pour l'expérience confirmée dans la gestion de projets financés par des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) internationaux (ex : Banque Mondiale, AFD, UE, etc.). Le candidat doit prouver sa maîtrise des exigences de reporting, de sauvegarde sociale/genre et de passation de marchés de ces organismes.
Réseau de Mentorat et Rayonnement	Constitue un avantage comparatif l'accès à un écosystème étendu de ressources . Le candidat devra démontrer : <ul style="list-style-type: none"> Des liens formels avec des incubateurs internationaux pour le partage de bonnes pratiques. Un carnet d'adresses actif de mentors et formateurs spécialisés (nationaux et internationaux) capables d'intervenir sur des thématiques pointues de l'économie urbaine.

Les références doivent être appuyées par des certificats de bonne fin, procès-verbaux de réception, ou attestations officielles. Les extraits de contrats ne sont pas considérés comme preuve d'exécution.

4. Engagement éthique

- Absence d'antécédents en matière de fraude et de corruption (critères d'élimination).

C. Personnel clé

Le prestataire devra soumettre, dans son dossier, une liste complète ainsi que les CV des membres du personnel qu'il prévoit de mobiliser pour l'exécution des prestations demandées, accompagnés des pièces justificatives nécessaires, telles que les attestations de bonne fin. Il devra présenter une équipe multidisciplinaire d'experts, composée des profils suivants :

Chef de mission (Économiste) :

- Diplôme de niveau Bac + 5 en Économie, Finances, Gestion ou Administration d'entreprise ;
- Expérience avérée d'au moins 10 ans dans la conception et/ou mise en œuvre de projets de développement du secteur privé (micro, petites et moyennes entreprises), la gestion d'entreprise, ainsi que dans l'élaboration et l'évaluation de plans d'affaires et/ou études de faisabilité de projets ;
- Expérience dans l'environnement des micro-entreprises en Afrique subsaharienne, de préférence à Madagascar ;
- Maîtrise de la langue française ;
- Au moins trois ans d'expérience dans la conduite de missions d'envergure similaire au cours des cinq dernières années.

Responsable des opérations :

- Diplôme Bac + 5 en Économie, Gestion, Administration des affaires ou sciences commerciales ;
- Expérience d'au moins 8 ans en gestion de projets, élaboration et évaluation des plans d'affaires, ainsi qu'en développement de produits destinés à l'appui technique et financier des micro-entreprises ;
- Expérience dans l'environnement des micro-entreprises en Afrique subsaharienne, de préférence à Madagascar ;
- Maîtrise de la langue française.

Expert en insertion professionnelle et gestion des carrières :

- Diplôme Bac + 5 en Ressources humaines, Psychologie du travail ;
- 5 ans d'expérience dans l'accompagnement à l'insertion professionnelle dans le secteur des micro-entreprises, avec une expertise en recrutement, orientation professionnelle, gestion des talents et

- accompagnement vers l'emploi ou l'entrepreneuriat ;
- Expérience dans la mise en œuvre de programmes d'insertion professionnelle, notamment pour les jeunes et les femmes ;
- Connaissance approfondie de l'environnement des micro-entreprises à Madagascar ;
- Maîtrise de la langue française.

Expert en promotion du secteur privé, gestion financière et accès au financement des micro-entreprises

- Diplôme Bac + 5 en Sciences économiques, Finances, Administration des affaires, Gestion des entreprises ;
- Expérience de 5 ans minimum dans l'appui aux micro-entreprises, incluant la facilitation de l'accès aux services financiers du secteur bancaire et de la microfinance ;
- Compétences avérées en analyse financière, financement alternatif, et développement de produits financiers destinés aux micro-entreprises ;
- Expérience en formation des entrepreneurs et des micro-entreprises, ainsi qu'en développement des programmes de formation et formation des formateurs ;
- Connaissance approfondie de l'environnement financier des micro-entreprises en Afrique subsaharienne, de préférence à Madagascar ;
- Maîtrise de la langue française.

Expert en informatique et gestion des plateformes COPA :

- Diplôme Bac + 5 en Informatique ;
- 5 ans d'expérience dans la conception, l'opérationnalisation et la gestion des plateformes et des bases de données ;
- Compétences techniques en développement de logiciels web, en React Native, ainsi qu'en technologies web et internet ;
- Expérience dans l'environnement des micro-entreprises en Afrique subsaharienne, de préférence à Madagascar ;
- Maîtrise de la langue française.

Expert en genre, VBG :

- Diplôme Bac + 5 en Sciences sociales, économiques, ou en gestion des entreprises ;
- 5 ans d'expérience dans les domaines suivants : genre et développement, droits humains, violences faites aux femmes, autonomisation des femmes
- Expérience en formation et accompagnement des femmes entrepreneures ;
- Connaissance approfondie de l'environnement social et juridique des micro-entreprises à Madagascar ;
- Maîtrise parfaite de la langue française.

Spécialiste en suivi-évaluation et analyse des données :

- Diplôme Bac + 5 en Économie, Statistique ;
- 5 ans d'expérience dans le suivi-évaluation des projets financés par des partenaires techniques et financiers ;
- Connaissance approfondie de l'environnement des micro-entreprises à Madagascar ;
- Maîtrise de la langue française.

Outre le personnel clé, le Prestataire sera également assisté par :

Une équipe dynamique et expérimentée de superviseurs, enquêteurs et encodeurs ayant la maîtrise des TIC.

- Les formateurs, coachs et mentors qui dispenseront des formations en gestion d'entreprises et en élaboration des plans d'affaires, ainsi que pour accompagner techniquement les micro-entreprises dans toutes les étapes du COPA. Ces formateurs seront sélectionnés parmi des experts en entrepreneuriat, des promoteurs de pépinières d'entreprises, et des entrepreneurs du secteur public et privé.

VII. METHODE DE SELECTION

Le prestataire choisi sera recruté selon la méthode de « **Sélection Fondée sur la Qualité (SFQ)** »

VIII. AXES TRANSVERSAUX A CONSIDERER

D. Genre et Violences basées sur le genre (VBG)

Le Prestataire devra porter une importance particulière à la prise en compte systématique des problématiques liées à l'écart de genre afin de proposer une méthodologie inclusive qui permettra de combler cet écart via des interventions ciblées et dédiées.

De manière générale, le candidat devra démontrer une compréhension, une sensibilité ainsi qu'une proactivité et réactivité aux défis rencontrés par les femmes en particulier sur le marché du travail et/ou en tant qu'entrepreneure, notamment concernant les Violences basées sur le genre (VBG), harcèlement sexuel, abus et exploitations sexuelles.

Toutes les activités devront appuyer la mise en œuvre des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale (ESS1) et notamment le plan d'action en matière d'Exploitation/Abus/Harcèlement Sexuel (EAS/H) qui se trouve en annexe du Cadre de gestion environnemental et Social qui a été consulté, adopté et divulgué dans le pays et sur le site web externe de la Banque mondiale le 31 mars 2022. Le candidat devra mettre en application ces normes et appuyer leur adoption par les bénéficiaires du projet et faire le suivi de la conformité des activités vis-à-vis de ces normes. Il devra en outre, déployer les objectifs clairs de développement des capacités et des systèmes de responsabilisation.

Le Prestataire utilisera la technologie numérique et les plateformes numériques pour optimiser la mise en œuvre, améliorer le rapport coût-efficacité et la rapidité de la mise en œuvre. Le Prestataire est encouragé à proposer des interventions permettant de mettre à profit l'utilisation des téléphones portables remis aux femmes dans le cadre du projet (i.e. rappel des échéances du projet, partage de supports de formation / tutoriels ciblés (selon les secteurs ou types d'activités) et transversaux (problématique de genre, VBG-cyberharcèlement, adaptation au changement climatique), mobile money, marketing social) ...).

E. Intégration des problématiques liées aux bénéfices sociaux et communautaires

Le Prestataire s'engage à maximiser les avantages sociaux et communautaires des activités relatives à la mise en œuvre du projet EAGER afin de créer des compétences locales pour assurer la soutenabilité des résultats du projet et de maximiser les bénéfices économiques, sociaux ou environnementaux, y compris la réponse aux défis du changement climatique.

Dans la soumission de l'offre, le Prestataire devra détailler les avantages sociaux, économiques et environnementaux associés à l'exécution du contrat (ci-après dénommés "avantages communautaires") pendant la durée du contrat en cas de nomination, en particulier, dans l'un des domaines suivants :

- Prestations sociales : Par exemple, des emplois, une expérience professionnelle, une formation, des apprentissages et un tutorat ;
- L'engagement et le développement de compétences des PMEs : par exemple, le taux de participation des PME locales dans la mise en œuvre, la promotion des opportunités aux entreprises sociales, aux communautés et à la société civile ; la consultation, l'engagement des jeunes et le parrainage communautaire ;
- Environnement : le candidat devra prendre en compte l'évaluation et la gestion des risques et des impacts environnementaux tels que précisés dans le Cadre de gestion environnemental et Social qui a été élaboré, adopté et divulgué dans le pays et sur le site web externe de la Banque mondiale le 31 mars 2022. En outre il devra systématiquement prendre en compte les contraintes et risques liés aux conséquences du changement climatique sur l'économie de Madagascar. Il s'agira notamment de créer le cadre et les activités de formation, sensibilisation et accompagnement nécessaires à l'atteinte des objectifs du projet en matière de résilience et d'adaptation au changement climatique (comme spécifié dans les indicateurs du projet et dans l'annexe 12 du document d'évaluation du projet). La préférence sera donnée aux firmes ayant de l'expérience et une expertise en la matière qui permettront d'atteindre au minima les objectifs du projet en matière de résilience climatique.

S'il n'y a pas d'avantages communautaires, le soumissionnaire doit l'indiquer dans sa soumission. La liste ci-dessous présente des exemples des activités qui pourront contribuer à la promotion des avantages communautaires. Toute activité incluse dans la soumission d'offres doit inclure une méthodologie, un plan de mise en œuvre et des résultats attendus et les indicateurs de suivi.

- Recrutement et formation ciblés - offrir aux entrepreneurs, y compris les femmes et les jeunes, des formations, des apprentissages, des emplois et des expériences professionnelles dans le cadre d'un contrat de sous-traitance ou de partenariat ;
- Initiatives de sous-traitance - offrir aux PMEs et aux entreprises sociales la possibilité de fournir des biens et/ou des services dans le cadre d'un contrat ;
- Soutien à la création ou le renforcement de capacités des entreprises sociales - où une entreprise sociale locale peut être créée pour assurer le service d'un contrat, ou une entreprise sociale existante peut être soutenue pour assurer une partie d'un contrat ;
- Consultation de la communauté - donner à la communauté locale la possibilité d'exprimer son opinion et éventuellement d'influencer la conception et la réalisation d'un projet ou d'un service dans une région ;
- Engagement des jeunes et des femmes - donner aux jeunes et aux femmes dans les zones d'intervention l'occasion de s'engager dans un projet. L'engagement peut aller de l'information des jeunes et des femmes sur un projet à la possibilité de façonner et d'influencer un projet, ce qui leur permet d'avoir davantage leur mot à dire sur l'avenir de leur communauté ;
- Soutien éducatif - donner aux jeunes l'occasion de découvrir un projet en organisant des présentations éducatives ou des visites universitaires et dans des établissements de formation professionnelles. Contribution à l'amélioration des programmes éducatifs ;
- Événements locaux - appropriation locale d'un projet ou d'un service ;
- Parrainage local - il est souvent demandé aux entreprises privées de parrainer des organisations locales de la région dans laquelle elles développent ou fournissent un service ;
- Mentorat - un soutien et des conseils aux PMEs, gouvernement et experts locaux.

La mise en œuvre des activités de ces termes de référence devra systématiquement s'appuyer sur le matériel, outils et documents développés dans le cadre des projets de la Banque mondiale, pour développer les outils et documents nécessaires au projet. L'amélioration et les ajustements de ces documents et outils aux besoins du projet EAGER devra systématiquement prendre en compte les leçons tirées des projets existants.

IX. INTRANTS A FOURNIR PAR LE CLIENT

Le projet mettra à la disposition du Prestataire qui sera retenu les documents tels que repris ci-dessous. Pris dans cet ordre, ces documents constitueront des instruments de référence pour sa mission :

- Le manuel des opérations du projet ;
- Les instruments de Gestion de Risques Environnementales et Sociales du projet ;
- Tout autre document technique disponible et jugé utile pour la mission